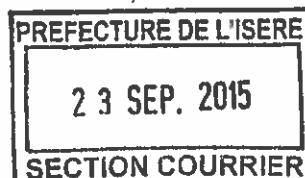




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT ET UN SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *15 septembre 2015*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.



Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET -
Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT -
M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER -
Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE -
M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT -
Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Antoine BACK -
M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON -
M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE -
Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN -
Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX -
M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Bernadette RICHARD-FINOT -
M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN - M. Paul BRON -
M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER -
Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE -
M. Lionel FILIPPI - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Corinne BERNARD de 18H13 à 23H31
M. Sadok BOUZAIENE donne pouvoir à Mme Laëtitia LEMOINE de 22H54 à 23H31
M. Jacques WIART donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 18H13 à 19H04
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 20H22 à 21H17
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 22H18 à 23H31
M. Guy TUSCHER donne pouvoir à M. Bernard MACRET de 18H13 à 20H27
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18H13 à 23H31
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Paul BRON de 18H13 à 23H31
M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H13 à 23H31
M. Matthieu CHAMUSSY donne pouvoir à M. Richard CAZENAVE de 18H13 à 23H31
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 18H13 à 19H00
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 22H18 à 23H31.

Secrétaire de séance : M. Alain DENOYELLE.

AFFAIRES SCOLAIRES : Plan écoles (2015-2021) : investissements pour augmenter les capacités d'accueil, adapter les restaurants scolaires ; entretenir le patrimoine scolaire

Monsieur Fabien MALBET et Madame Elisa MARTIN exposent,

Mesdames, Messieurs,

Cette délibération définit le cadre des investissements relatif aux capacités d'accueil des enfants dans les écoles grenobloises. Il est nécessaire d'anticiper sur l'évolution de la hausse de la population scolaire à Grenoble et ainsi garantir de bonnes conditions d'accueil pour tous. L'objectif est d'assurer un accueil des élèves du premier degré qui permette la réussite de tous les enfants. Cette délibération témoigne de la priorité donnée à l'accueil des enfants dans les bâtiments municipaux scolaires.

1. Enjeux du plan école

Les communes ont comme compétence obligatoire la construction, la rénovation et l'entretien des écoles maternelles et élémentaires. Elles ont également la responsabilité de la restauration scolaire, compétence facultative au sens de la loi mais service essentiel pour les familles. Cette responsabilité première implique d'anticiper l'évolution des effectifs afin d'adapter les capacités d'accueil à l'augmentation de la population scolaire.

La qualité du patrimoine scolaire contribue également à la qualité de l'enseignement et doit permettre un accueil en toute sécurité et une amélioration des conditions de travail des agents. La réforme des rythmes scolaires a également renforcé le besoin d'espaces polyvalents autres que les classes au sein des écoles pour permettre au temps périscolaire de se dérouler dans les meilleures conditions.

Des écoles offrant un bâti de qualité, permettant l'ouverture de nouvelles classes, anticipant l'évolution de la population, proposant des espaces de restauration et de périscolaire suffisant constituent l'objectif prioritaire de la municipalité.

Pour répondre à ces enjeux, cette délibération propose un plan d'investissement pluriannuel en faveur des écoles autour de trois priorités :

- L'augmentation des capacités d'accueil par l'adaptation de locaux scolaires aux besoins identifiés et la construction de nouveaux bâtiments ;
- La rénovation, l'extension ou la construction de restaurants scolaires ;
- L'entretien et la rénovation des écoles.

2. Un plan école en trois axes

Il est apparu nécessaire et urgent de planifier nos investissements afin de trouver des solutions pérennes. Celles-ci nécessitent du temps car il faut plusieurs années pour créer une école que ce soit avec de nouveaux bâtiments ou la transformation d'anciens. Dans le même temps, il nous faut aussi gérer le court terme et accueillir les classes qui ouvrent au fur et à mesure des rentrées scolaires. La ville a un devoir de continuité du service public et un devoir d'accueillir

correctement tous les élèves scolarisés à Grenoble.

a. L'augmentation des capacités d'accueil

La situation dans les écoles de Grenoble au regard de ces besoins est alarmante. A la rentrée 2015, le taux d'occupation des classes a atteint 94% et l'évolution montre une dégradation de la situation. De très nombreuses écoles maternelles et élémentaires ont des capacités d'accueil saturées, générant des réorientations difficiles pour les familles.

Ce constat s'explique par une démographie scolaire en hausse depuis 2006 après une longue période de décroissance de plus de 20 ans. Chaque année les effectifs scolarisés augmentent (360 enfants en 2012, 450 en 2013, 270 en 2014, de l'ordre de 200 en 2015) et l'éducation nationale ouvre des classes sur Grenoble (solde positif d'ouvertures de classes de 9 en 2010, 7 en 2011, 6 en 2012, 13 en 2013, 11 en 2014 et 8 en 2015).

Aussi, un important travail de prospective a été engagé pour construire une vision globale des besoins et anticiper au mieux l'évolution dans les années à venir en fonction des élèves déjà scolarisés, des naissances, des constructions de logement etc. Ce travail a permis d'identifier les réponses pérennes et/ou transitoires à mettre en œuvre à l'échelle des 20 prochaines années. Cette anticipation croisée à la situation d'occupation des écoles permet aussi d'identifier les secteurs géographiques en forte tension.

Dans chacun des secteurs identifiés, des scénariis ont été construit pour répondre aux besoins. Ces scénarios ont fait l'objet de nombreuses réunions de concertation tout au long de l'année scolaire 2014-2015 associant les inspectrices de circonscription, les directions d'écoles, les enseignants, les parents d'élèves et les unions de quartier. Cette trentaine de réunions ont permis de co-construire un scénario répondant au mieux aux besoins de chaque secteur.

Les scénarios ont été instruits suivant une grille d'analyse intégrant les besoins en classes, l'adaptation des périmètres scolaires, la taille des écoles, le coût et les délais. A ce stade, les coûts ont été estimés sur la base de la superficie nécessaire et des travaux particuliers, ils s'entendent toutes dépenses confondues. Ils ne sont présentés qu'à titre indicatif et peuvent être amenés à évoluer dans un sens ou dans l'autre. Il en est de même des délais qui parfois peuvent subir des aléas.

Secteur 1

Sur la Presqu'île, le conseil municipal de juin 2014 a validé l'avant-projet définitif de l'école rue Hareux, groupe scolaire de 14 classes (coût opération : 10 840 000 €). Dans l'attente de cette construction, une aile de l'école Jean Macé sera réhabilitée pour faire face aux ouvertures de classes (budget prévisionnel de 400 000€).

Sur le sud du secteur 1, le besoin est de l'ordre de 7 classes élémentaires et 1 classe maternelle d'ici 2025. Il est par ailleurs souhaité de réduire les effectifs trop importants des écoles Chorier et Anthoard. Il est donc proposé :

- la création d'une école maternelle de quatre classes au sein de l'école Saint Bruno, dont l'acquisition a été votée au conseil municipal de juin 2015, ouverture prévisionnelle à la rentrée 2019 ;
- la transformation de l'école Diderot en un groupe scolaire de 8 classes (3 maternelles et 5 élémentaires), ouverture prévisionnelle à la rentrée 2020.

Le budget prévisionnel, selon une première estimation, de ces deux opérations est de

6 300 000€ (hors coût d'acquisition du foncier de l'école Saint Bruno, 808 000€).

Dans l'attente de la livraison de ces bâtiments, des modulaires seront installés au sein de l'école Diderot (location).

Secteur 2

Le besoin dans le secteur autour de l'école élémentaire Aubrac est de l'ordre de 10 classes. Il est proposé la création d'une école élémentaire de 10 classes jouxtant l'actuelle école maternelle Jules Verne, au cœur des besoins du quartier. Le budget prévisionnel est estimé à 8 000 000€.

Dans l'attente de la livraison de cette école à la rentrée 2020, les ouvertures de classes se poursuivront à l'école Aubrac et peut être à l'école E.Chatin. Pour accompagner cette augmentation des effectifs, des aménagements seront réalisés pour étendre les capacités de restauration au sein de l'école Aubrac, mais aussi les capacités d'accueil périscolaire de la Villa Viallet (budget prévisionnel 340 000€).

Dans le quartier de l'Île verte, les besoins sont plus modérés, la rénovation d'une aile de l'école Paul Bert (3 classes) au cours de l'été 2015 devrait permettre de faire face aux besoins (budget de 300 000€).

Secteur 4

Autour du cœur de la ZAC Flaubert, les écoles sont saturées et la cartographie des écoles montre une zone non couverte entre les écoles Daudet, F.Buisson et Malherbe. Les besoins sont de l'ordre de 9 à 10 classes jusqu'en 2020 et de 16 classes à l'horizon 2025.

Le scénario retenu est celui d'un nouveau groupe scolaire de 16 classes sur un tènement de la ZAC. C'est pourquoi le conseil municipal de mars 2015 a autorisé l'acquisition du terrain « Point P ». Il y est prévu la construction d'un groupe scolaire de 16 classes (6 maternelles et 10 élémentaires) dont la livraison est prévue en septembre 2020 pour un budget prévisionnel de 10 500 000€ (hors coût d'acquisition du terrain, 1,1M€).

Dans l'attente de cette école, des travaux permettent l'ouverture de deux classes cet été à l'école Daudet (budget de 115 000€), deux classes seront aménagées au sein de l'école Sidi Brahim en 2016 et 2017, et une pose de bâtiments modulaires est envisagée à Beauvert. Des ouvertures sont aussi possibles à E.Chatin et F.Buisson (budget prévisionnel total sur le secteur 825 000€, ainsi qu'un budget de fonctionnement pour la location de modulaires).

Le projet sur le terrain « Point P » devrait avoir une première phase permettant d'accueillir plusieurs classes en 2018 (budget prévisionnel de 3 200 000 €).

Secteur 5

Le besoin est de 8 classes à l'horizon 2020. Il est donc proposé la création d'un groupe scolaire de 8 classes (3 maternelles et 5 élémentaires) sur le site de l'ancienne école Paul Cocat, soit par une réhabilitation des locaux soit par une démolition/reconstruction. Le budget prévisionnel est de 7 200 000€.

Dans l'attente, deux classes seront aménagées au sein de l'école L.Jouhaux grâce à une relocalisation de l'actuel restaurant scolaire. En outre, une extension de l'école Racine permettant d'ici 2018 de créer trois classes (budget prévisionnel 1 900 000€ dont une partie engagée dès 2015).

Secteur 3 et 6

Les capacités d'accueil existantes des secteurs 3 et 6 permettent de répondre aux besoins pour le moment. Néanmoins, les effectifs sont déjà très serrés à Vigny-Musset/Village Olympique et le développement de nouveaux logements le long de la ligne E du tramway en plus du renouvellement urbain qu'il y a eu dans le quartier des Eaux Claires dans le diffus pourraient mettre en tension le secteur 3 à moyen terme. Aussi, une vigilance particulière est d'ores et déjà mise en place sur ces 2 secteurs.

b. Adaptation des restaurants scolaires

Dans chacune des rénovations ou constructions nouvelles précédemment citées (Ecole Saint Bruno, extension de Diderot, nouvelles écoles J.Verne, P.Cocat et du site Point P) une restauration scolaire est bien entendu prévue.

Par ailleurs, un certain nombre de restaurants scolaires sont aujourd'hui saturés. Ainsi, la municipalité prévoit :

- La restructuration et l'extension de la restauration de l'école Buffon (budget prévisionnel de 1 000 000€);
- La rénovation et l'extension de la restauration de l'école Sidi Brahim (budget prévisionnel de 720 000€);
- La restructuration et l'extension de la restauration de l'école E.Chatin (budget prévisionnel de 500 000€);
- La construction d'un nouveau restaurant scolaire à l'école L.Jouhaux (budget prévisionnel de 1 300 000€).

c. Entretien du patrimoine scolaire

Outre ces travaux nécessaires à l'adaptation des capacités d'accueil, la municipalité poursuit l'engagement sur l'ensemble des écoles qui se traduit par un budget d'investissement de 1,8M€ en 2015.

Compte-tenu de l'ampleur des besoins, un recensement des travaux est en cours pour définir une programmation pluriannuelle. Dès 2015 et en 2016, les priorités identifiées sont les suivantes :

- Mise en sécurité ;
- Etanchéité, notamment par la réfection de toitures ;
- Rénovation thermique et économies d'énergie, notamment par l'intermédiaire de la SPL OSER.

Ensuite il conviendra de se préoccuper des travaux récurrents et aussi de la rénovation de certaines cours.

3. La mise en œuvre du plan école

Pour permettre un suivi rapproché des effectifs par secteur et être réactif dans les solutions à apporter aux évolutions des besoins, la Ville s'est équipée d'un nouveau logiciel lui permettant une mise à jour annuelle et régulière de la prospective scolaire sur l'ensemble du

territoire. Le plan d'investissement pourra ainsi s'adapter en fonction des évolutions observées.

L'ensemble de ces projets constitue un plan pluriannuel d'investissement très conséquent sur les années 2015 à 2021. Les montants de travaux indiqués constituent de premières estimations et les calendriers sont indicatifs. Les enveloppes budgétaires des opérations d'envergure seront précisées et soumises à approbation du conseil municipal dans les prochains mois.

Par ailleurs, la ville de Grenoble recherchera tous les appels à projet ou financements extérieurs susceptibles de l'aider à mettre en place le plan école.

Les différents programmes de tous les projets du plan école prendront en compte (suivant leur échelle) l'ensemble des objectifs des politiques portées par la municipalité. A savoir :

- La qualité de l'air intérieur des bâtiments : Grenoble à un rôle pilote au sein du réseau français des villes-santé de l'OMS sur cette question depuis fin 2014.
- La thermique des bâtiments afin d'améliorer les performances énergétiques
- La mutualisation des équipements sportifs, culturels, éducatifs et/ ou de quartier, mais aussi la modularité des espaces.

La mise en œuvre du plan école se fera en concertation avec les habitants et la communauté éducative, comme cela a été le cas pour la recherche de solutions, ou pour l'adaptation de l'école du site Hareux.

Enfin, ces investissements impliqueront un accompagnement en moyens humains. Chaque ouverture de classe maternelle conduira à la création d'un poste d'ATSEM. Ces créations de postes permettront de poursuivre l'objectif « d'une ATSEM par classe », objectif réaffirmé mais dont l'atteinte dépendra du rythme des ouvertures de classe et de l'équilibre du budget de la ville. Par ailleurs, des postes d'agents d'entretien seront également créés au fur et à mesure de la livraison des nouveaux locaux. Enfin, des discussions seront poursuivies avec l'Education Nationale sur les moyens humains affectés à Grenoble.

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Ville émancipatrice du 09 septembre 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter le plan école ;**
- **d'autoriser le Maire à signer tout appel à projet et demande de subvention en lien avec le plan école.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Affichée le : **29 SEP. 2015**

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Fabien MALBET

